

AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028

Habitable

Version mars 2025

Le Souffle des Alizés Tour de l'île de la Réunion

Organisée par le CLUB NAUTIQUE PORTOIS

Grade 5 A

LE 23 et 24 mai 2026

PLAN D'EAU DU C.N.P..

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, au coucher du soleil.
- 1.4 - les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent <
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le 23 mai 2026 au C.N.P. et sur <https://www.reunion-voile.fr/>.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La compétition est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [1ere] catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *hauturière* de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable*
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à : lolo.richand@wanadoo.fr jusqu'au **15 mai 2026**.

4.5

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur, <https://www.reunion-voile.fr/>.

4.6

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5

DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants :

	Régate
Participants	20,00 €

6

PUBLICITE

6.2

[DP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards ou cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8

PROGRAMME

8.1

Programme à terre : 9h petit déjeuner

: 10h briefing

: 11h début de procédure de départ.

: Au retour un « goûter » sera mis à disposition des arrivants

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
22/05/2026	18h30	21h00

Autre : [résultats](#)

Date	À	Détail
24/05/2026	Après la courses ou le 29/05/2026	C.N.P.

8.4

Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
toute	1	1

8.5

L'heure du signal d'avertissement de la première course **est** prévue à **10h00**

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat **de jauge** valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC A fourni le plan du lieu de la compétition.

12 LES PARCOURS

Le sens du tour sera défini lors du briefing. Une réduction pourra être faite selon la météo, annoncée par GSM

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : **Systeme de point à minima**.

14.2 **1** course validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3 OU Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses **1** plus mauvais scores.

14.3 OU a) Quand moins de **1** course est validée, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **1** à **5** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon **le système temps sur temps**

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par **un pavillon**

[DP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

17 EMPLACEMENTS

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : ***Un trophée « Tour de l'île » remis en jeu tous les ans***

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter cnp974@gmail.com ou lolo.richand@wanadoo.fr

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

RDV au Club Nautique Portois 22 rue Berthier Darse de plaisance 97420 Le Port

Association loi 1901 affiliée FFV n° C9R515. Agrément DDJS 97406ET0068

22 rue Paul Berthier Marina de Plaisance, 97420 Le Port. Gsm 0692040965. Email cnp974@gmail.com